



Commission de la Science, de l'Éducation et de
la Culture du Conseil des États (CSEC-E)
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Par courriel : direktion@ipi.ch

Berne, le 8 juin 2026

**Initiative parlementaire concernant les droits d'auteurs (25.434).
Consultation**

Monsieur le Président de la commission,
Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur l'initiative parlementaire concernant la gestion claire des droits d'auteurs lors de concerts. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de notre pays, soit bien trois quarts de la population suisse, et qui contribuent largement au dynamisme culturel du pays.

Les villes jouent un rôle central dans la vie culturelle suisse. Elles contribuent à une offre culturelle diversifiée, tant par l'organisation directe d'événements que par le soutien apporté aux acteurs et actrices culturels. Elles s'engagent également en faveur de conditions-cadres favorables au développement de la création et de la diffusion culturelles. À ce titre, les villes sont directement concernées par les questions liées aux droits d'auteur. En tant qu'organisatrices ou soutiens d'événements musicaux, elles sont confrontées aux modalités de gestion des droits lors des concerts et autres manifestations musicales.

Considérations générales

Les villes suisses accueillent favorablement le projet proposé. Celui-ci vise à préciser le cadre légal applicable et à renforcer la gestion collective des droits d'auteur par la SUISA, tout en maintenant la possibilité pour les auteurs et autrices qui interprètent exclusivement leurs propres œuvres d'octroyer directement des licences.

Les villes considèrent la gestion collective comme un système éprouvé qui apporte des avantages à l'ensemble des parties prenantes. Son renforcement contribue à garantir la sécurité juridique des organisateurs de concerts et d'autres manifestations musicales, tout en améliorant la prévisibilité



financière liée à l'acquisition des droits. Il permet également de simplifier les démarches de clarification des droits et de réduire les charges administratives qui en découlent.

Par ailleurs, la gestion collective favorise une répartition solidaire des revenus entre les ayants droit et soutient ainsi la création musicale. Les villes saluent à cet égard une révision qui contribue à préserver un système efficace, transparent et qui permettent aux acteurs et actrices du domaine musical de bénéficier de procédures claires et simples. Les villes soutiennent également le maintien de la possibilité, pour les auteurs et autrices interprétant exclusivement leurs propres œuvres, de gérer personnellement leurs droits. Cette exception permet de préserver une marge de flexibilité adaptée à certaines réalités du secteur musical.

Remarques critiques

Bien que l'initiative parlementaire bénéficie d'un large soutien, certaines villes relèvent qu'elle constitue, par principe, une restriction à la liberté économique. Elles soulignent qu'une réglementation trop détaillée de l'art. 40, al. 3 LDA pourrait limiter le développement de modèles commerciaux innovants et dissuader la création de certaines formes de production ou de collaboration musicale. La mise en œuvre de cette disposition devrait dès lors respecter le principe de proportionnalité.

D'autres villes estiment qu'une clarification de la coordination assurée par la SUIISA pourrait s'avérer nécessaire lorsque des titulaires de droits exercent individuellement leurs droits d'exécution. Une telle clarification permettrait de réduire les risques de double facturation pour les organisateurs d'événements. Dans cette perspective, l'examen de mesures telles qu'un registre central ou une obligation de déclaration des cessions de droits pourrait être envisagé.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Union des villes suisses

Président

Hanspeter Hilfiker

Directrice

Monika Litscher

Copie: Association des Communes suisses